



Bulletin trimestriel des statistiques du commerce extérieur

PREMIER TRIMESTRE 2023

AVERTISSEMENT



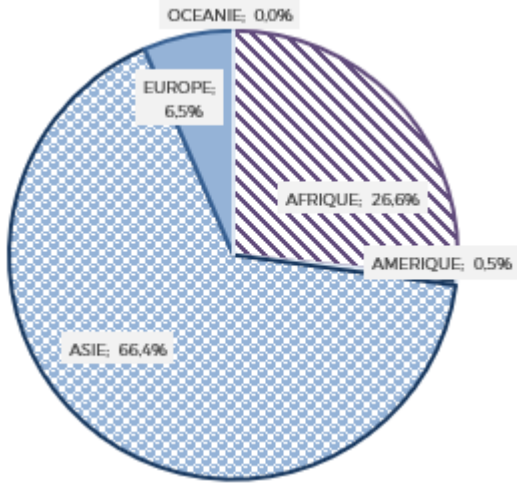
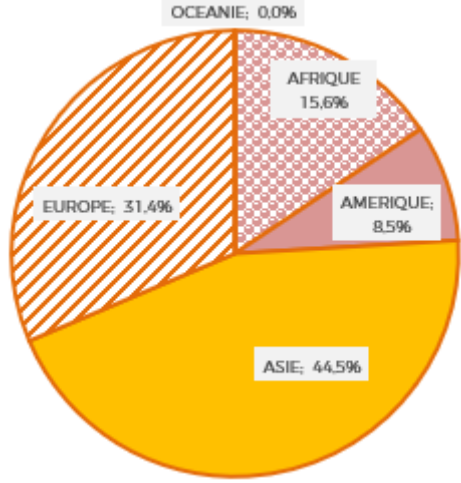
L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD) a le plaisir de mettre à la disposition du public les statistiques trimestrielles sur les échanges extérieurs de marchandises du Bénin avec ses partenaires commerciaux. Les transactions de biens sont évaluées à partir des déclarations en douane.

Les exportations sont exprimées en valeur FAB (Franco A Bord) et les importations en valeur CAF (Coût Assurance Fret).

Les données de base traitées et présentées en tableaux sont extraites avec le logiciel EUROTRACE, suivant la quatrième révision de la Classification Type pour le Commerce International (CTCI4). Ces informations proviennent du système informatisé des services douaniers hors énergie électrique.

Dans la présente édition du bulletin, les statistiques publiées portent sur quarante-huit (48) bureaux de douane sur soixante (60), soit un taux de couverture de 80,0%.

Les statistiques publiées sont sujettes à des révisions périodiques.

Ventes à l'extérieur 		Achats à l'extérieur 	
(Millions FCFA)		(Millions FCFA)	
Valeur totale	176 813,3	Valeur totale	572 026,6
Coton non cardé ni peigné	105 636,7	Huiles de pétrole...	99 816,5
Graines de coton	10 456,2	Riz semi-blanchi...	77 921,8
Huiles de pétrole...	6 778,4	Huile de palme et ses fractions	31 034,1
			

1. EVOLUTION GLOBALE DES ECHANGES

Evaluées à 176,8 milliards de FCFA au premier trimestre 2023, contre 80,0 milliards de FCFA un trimestre plus tôt, les exportations de marchandises du Bénin ont connu une hausse de 121,2%.

Au premier trimestre 2023, les principaux produits vendus à l'extérieur, origine de la hausse des exportations, sont le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » (+95,1 points de pourcentage), les « **graines de coton** » (+8,2 points de pourcentage), les « **bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs, ...** » (+4,0 points de pourcentage) destinés exclusivement à la réexportation, les « **autres graisses végétales fixes, brutes, raffinées ou fractionnées, autres que douces** » (+3,8 points de pourcentage) et les « **tourteaux et autres résidus solides (à l'exception des drêches)...** » (+2,4 points de pourcentage).

Comparativement au premier trimestre 2022, la valeur totale des exportations affiche une légère augmentation de 0,1%. Les « **graines et fruits oléagineux, n.d.a.** » (+3,5 points de pourcentage), les « **fruits à coque comestibles (à l'exclusion des fruits oléagineux), frais ou secs, même sans leur coque ou décortiqués** » (+1,6 point de pourcentage), les « **autres graisses végétales fixes, brutes, raffinées ou fractionnées, autres que douces** » (+0,9 point de pourcentage) et l'« **huile de palme et ses fractions** » (+0,8 point de pourcentage), sont les principaux produits vendus à l'extérieur ayant contribué à la légère hausse des exportations.

Les importations de marchandises sont en baisse par rapport au trimestre précédent. En effet, au premier trimestre 2023, elles sont évaluées à 572,0 milliards de FCFA, contre 607,4 milliards de FCFA un trimestre plus tôt, soit une diminution de 5,8%.

Les principaux biens acquis à l'extérieur ayant contribué à la baisse des importations du trimestre sous revue sont le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » (-4,4 points de pourcentage), les « **constructions (à l'exclusion des constructions préfabriquées du groupe 811) et parties de constructions...** » (-2,5 points de pourcentage), les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » (-1,3 point de pourcentage), les « **autres froments (y compris l'épeautre) et méteil, non moulus** » (-1,2 point de pourcentage) et les « **torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer, acier, cuivre ou aluminium, non isolés pour l'électricité** » (-1,1 point de pourcentage).

En glissement annuel, les acquisitions de biens ont cru (+7,5%). Cette hausse est expliquée par une augmentation des importations des « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » (+10,5 points de pourcentage), de l'« **huile de palme et ses fractions** » (+4,4 points de pourcentage), des « **engrais minéraux ou chimiques azotés** » (+2,6 points de pourcentage), des « **vitrages, rideaux et autres articles d'ameublement, n.d.a., en matières textiles** » (+1,4 point de pourcentage) et des « **autres tubes et tuyaux...** » (+1,1 point de pourcentage)

Principaux produits échangés

La valeur totale des dix (10) principaux produits exportés au cours du premier trimestre 2023 s'élève à 149,4 milliards de FCFA, soit 84,5% de la valeur des exportations.

Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » est largement en tête des ventes à l'extérieur au cours du trimestre, affichant une valeur de 105,6 milliards de FCFA (80 993,6 tonnes). Il est suivi des « **graines de coton** » cédées à 10,5 milliards de FCFA (93 372,3 tonnes), viennent ensuite les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » en termes de réexportations, vendues pour 6,8 milliards

de FCFA (9 899,7 tonnes), les « **graines et fruits oléagineux, n.d.a.** » pour une valeur de 6,3 milliards de FCFA (14 096,5 tonnes) et enfin les « **tourteaux et autres résidus solides (à l'exception des drêches)...** » vendues pour un montant total de 3,9 milliards de FCFA (37 192,8 tonnes).

Tableau n°1 : Top 10 des produits exportés

Rang	Code CTCI	Produits	Valeur (millions FCFA)	Poids net (tonnes)	Part (%)
1	2631	Coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné	105 636,7	80 993,6	59,7
2	2223	Graines de coton	10 456,2	93 372,3	5,9
3	3346	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...	6 778,4	9 899,7	3,8
4	2237	Graines et fruits oléagineux, n.d.a.	6 250,5	14 096,5	3,5
5	0813	Tourteaux et autres résidus solides...	3 926,3	37 192,8	2,2
6	6762	Barres (autres que le fil machine du sous-groupe 676.1),...	3 527,4	6 159,1	2,0
7	0577	Fruits à coque comestibles...	3 342,5	4 048,1	1,9
8	6761	Fil machine en fer ou en acier	3 270,4	6 171,3	1,8
9	7935	Bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs, pontons-grues et autres bateaux...	3 199,2	4 950,0	1,8
10	4229	Autres graisses végétales fixes, brutes, raffinées ou fractionnées, autres que douces	3 055,9	5 191,0	1,7
Total			149 443,4	262 074,4	84,5

Source : INStaD, mai 2023

Quant à la valeur des dix (10) principaux produits à l'achat pour ce même trimestre, elle s'établit à 309,5 milliards de FCFA, soit 54,1% de la valeur totale des importations.

Au classement des dix (10) principaux produits acquis à l'extérieur au quatrième trimestre 2022, on retrouve à la première place les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » acquises pour un montant de 99,8 milliards de FCFA (192 782,1 tonnes). Ensuite, se positionne au deuxième rang le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » pour une valeur de 77,9 milliards de FCFA (288 105,7 tonnes) et enfin, viennent en troisième position l' « **huile de palme et ses fractions** », pour une valeur de 31,0 milliards de FCFA (43 930,3 tonnes).

Tableau n°2 : Top 10 des produits importés

Rang	Code CTCI	Produits	Valeur (millions de FCFA)	Poids net (tonnes)	Parts (%)
1	3346	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...	99 816,5	192 782,1	17,4
2	0423	Riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti...	77 921,8	288 105,7	13,6
3	4222	Huile de palme et ses fractions	31 034,1	43 930,3	5,4
4	0123	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du sous-groupe 001.4	18 538,8	36 427,2	3,2
5	5622	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés	15 378,2	85 299,4	2,7
6	0342	Poissons congelés (à l'exception des filets de poisson et du poisson haché)	14 348,1	25 121,5	2,5
7	5429	Médicaments, n.d.a.	13 986,5	3 290,7	2,4
8	5621	Engrais minéraux ou chimiques azotés	13 881,5	44 132,8	2,4
9	6793	Autres tubes et tuyaux (soudés ou rivés, par exemple), de sections intérieure et extérieure circulaires, d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm, en fer ou en acier	12 759,4	15 462,6	2,2
10	6761	Fil machine en fer ou en acier	11 821,5	28 549,6	2,1
Total			309 486,5	763 102,0	54,1

Source : INStaD, mai 2023

2. PRINCIPAUX PARTENAIRES A L'EXPORTATION

Le Bangladesh confirme sa place de leader dans le rang des pays clients du Bénin, avec 42,1% de la valeur globale des ventes à l'extérieur.

Les produits exportés vers ce pays sont le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » pour une valeur totale de 74,3 milliards de FCFA (57 522,0 tonnes) et les « **sacs et sachets d'emballage en matières textiles** » pour un montant de 0,1 milliard de FCFA destinés exclusivement à la réexportation.

Le « **Togo** » occupe la deuxième place au premier trimestre 2023 avec une part de 7,0% correspondant à 12,3 milliards de FCFA. Les « **graines de coton** », les « **tissus de coton, écrus (autres que les tissus à point de gaze, velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille)** » et les « **tourteaux et autres résidus solides...** », constituent les principaux biens exportés vers le Togo. Leurs ventes s'élèvent respectivement à 7,2 milliards de FCFA (65 641,1 tonnes), 1,5 milliard de FCFA et 0,9 milliard de FCFA au cours du trimestre.

L'**Inde** occupe la troisième place après avoir perdu une place par rapport au trimestre précédent avec 6,0% de la valeur des ventes du trimestre sous revue. Les principaux biens expédiés vers ce pays, au titre de ce trimestre, sont les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » (5 775,6 tonnes) d'un montant de 3,9 milliards de FCFA, destinées exclusivement à la réexportation notamment le « carburéacteur », les « **fruits à coque comestibles...** » (1,4 milliard de FCFA correspondant à 3 447,7 tonnes), les « **bois de conifères, sciés ou désossés...** » pour 1,4 milliard de FCFA (6 757,5 tonnes), les « **bois autres que de conifères...** », (6 068,8 tonnes) pour 1,2 milliard de FCFA, et les « **tourteaux et autres résidus solides...** » (7 182,3 tonnes) pour 0,9 milliard de FCFA.

Classée cinquante-septième au trimestre précédent, l'**Egypte** se positionne au quatrième rang un trimestre plus tard avec 5,2% de la valeur des expéditions de marchandises. Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » d'une valeur de 9,1 milliards de FCFA (6 252,1 tonnes) est le seul bien exporté vers ce pays.

Classée cinquième au trimestre précédent, la **Chine** garde la même place au trimestre sous revue et enregistre 3,9% de la valeur globale des produits vendus à l'extérieur au titre du premier trimestre 2023. Les principaux produits exportés vers ce partenaire sont le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » pour une valeur de 2,7 milliards de FCFA (2 077,7 tonnes) et les « **fèves de soja** » vendues pour un montant total de 1,1 milliard de FCFA (5 196,0 tonnes).

Classé sixième au trimestre sous revue avec une part de 3,9% de la valeur totale des exportations de biens, le **Tchad** maintient sa position du trimestre précédent. Les « **barres (autres que le fil machine du sous-groupe 676.1), en fer ou en acier...** » d'une valeur de 3,3 milliards de FCFA (5 759,0 tonnes), le « **fil machine en fer ou en acier** » pour une valeur de 2,9 milliards de FCFA (5 546,0 tonnes) et les « **profilés (à l'exclusion des rails pour voies ferrées) et palplanches, en fer ou en acier** » d'une valeur de 0,4 milliard de FCFA, apparaissent comme les principaux biens destinés exclusivement à la réexportation vers ce pays.

Le **Pakistan** occupe la septième position au trimestre sous revue avec 3,7% de la valeur des expéditions de marchandises. Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » d'une valeur de 6,5 milliards de FCFA (5 256,0 tonnes), est le seul bien exporté vers ce pays.

Le **Danemark** se positionne huitième au trimestre sous revue. Ce partenaire commercial totalise 3,4% de l'ensemble des exportations de biens. Les « **graines et fruits oléagineux, n.d.a.** » d'une valeur de 6,0 milliards de FCFA (12 368,9 tonnes) représentent l'unique produit expédié vers ce partenaire commercial.

La **Malaisie** revient dans le top 10 des partenaires à l'exportation en se positionnant au neuvième rang au trimestre sous revue après avoir occupé la quatorzième place au trimestre précédent. Le montant des ventes de marchandises à ce pays s'élève à 6,0 milliards de FCFA, représentant 3,4% de la valeur totale des exportations. Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » (2 605,1 tonnes) d'un montant de 3,3 milliards de FCFA, les « **autres graisses végétales fixes, brutes, raffinées ou fractionnées, autres que douces** » (2,7 milliards de FCFA correspondant à 3 176,4 tonnes) et les « **animaux vivants, n.d.a.** » (0,5 million de FCFA), constituent les trois biens expédiés vers ce pays.

La **Turquie** revient dans le top 10 des partenaires à l'exportation en occupant le dixième rang au trimestre sous revue après avoir occupé la trentième position au trimestre précédent. Le montant des expéditions vers ce pays s'élève à 4,5 milliards de FCFA, représentant 2,5% de la valeur totale des exportations. Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » (3,3 milliards de FCFA correspondant à 2 086,1 tonnes), les « **graines de coton** » (0,6 milliard de FCFA correspondant à 4 910,4 tonnes) et les « **fruits et autres parties comestibles de plantes...** » (0,3 milliard de FCFA correspondant à 66,6 tonnes), constituent les principaux biens expédiés vers ce pays.

Principaux partenaires à l'exportation dans l'espace CEDEAO

Les exportations du Bénin vers les autres pays de la CEDEAO s'établissent à 28,0 milliards de FCFA au premier trimestre 2023. Les cinq principaux clients sont respectivement le Togo, la Côte d'Ivoire, le Nigéria, le Niger et le Mali.

Le Togo se positionne en tête du peloton au premier trimestre de l'année 2023, totalisant 44,1% de la valeur des ventes des produits béninois dans l'espace CEDEAO.

Les « **graines de coton** », les « **tissus de coton, écrus (autres que les tissus à point de gaze, velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille)** » et les « **tourteaux et autres résidus solides...** », constituent les principaux biens exportés vers le Togo. Leurs ventes s'élèvent respectivement à 7,2 milliards de FCFA (65 641,1 tonnes), 1,5 milliard de FCFA et 0,9 milliard de FCFA au cours du trimestre.

La **Côte d'Ivoire** occupe la deuxième position au premier trimestre 2023, avec une part de 15,5% de la valeur des ventes des produits béninois dans la zone **CEDEAO**. Les « **bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs, pontons-grues...** » et les « **tissus de coton, écrus...** » destinés exclusivement à la réexportation puis les « **préparations alimentaires, n.d.a.** », sont les principaux biens exportés vers ce pays respectivement pour 3,2 milliards de FCFA, 0,4 milliard de FCFA et 0,2 milliard de FCFA.

Classé troisième au trimestre sous revue, le **Nigéria** englobe 14,6% de la valeur des ventes des produits béninois au sein de la **CEDEAO**. L'« **huile de palme et ses fractions** », pour une valeur de 1,2 milliard de FCFA (2 809,4 tonnes) puis les « **véhicules automobiles pour le transport de marchandises** » et les « **machines et appareils de terrassement, nivellement,...** » destinés exclusivement à la réexportation, pour des montants respectifs de 0,8 milliard de FCFA et 0,7 milliard de FCFA, constituent les principaux produits vendus à ce partenaire commercial.

Le **Niger** garde le même rang (quatrième) du trimestre passé au cours du trimestre sous revue, totalisant 12,8% de la valeur des ventes des produits béninois dans l'espace économique. Les principaux biens exportés vers ce pays sont le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » (1,5 milliard de FCFA), les « **tourteaux et autres résidus solides...** » (0,8 milliard de

FCFA) et les « **sucre de canne ou de betterave, bruts, à l'état solide, sans addition d'aromatisants ou de colorants** », d'un montant de 0,4 milliard de FCFA.

Le **Mali** occupe la cinquième place au trimestre sous revue, enregistrant 5,1% de la valeur des ventes des produits béninois dans l'espace **CEDEAO**. Les exportations de biens vers ce pays sont dominées par les « **graines de coton** », pour un montant de 1,2 milliard de FCFA (11 264,0 tonnes), les « **jus de tout autre fruit...** » (0,1 milliard de FCFA) et les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » (0,1 milliard de FCFA correspondant à 85,1 tonnes) destinées exclusivement à la réexportation.

3. PRINCIPAUX PARTENAIRES A L'IMPORTATION

Au premier trimestre de l'année 2022, l'Inde gagne une place et prend la tête du top 10 des principaux fournisseurs du Bénin.

Au premier trimestre 2023, l'**Inde** totalise 14,1% de la valeur des marchandises achetées par notre pays et les achats de biens en provenance de ce pays s'établissent à 80,7 milliards de FCFA. Les biens acquis en provenance de ce pays portent sur : le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » pour un montant de 59,3 milliards de FCFA (226 642,2 tonnes), les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » pour 5,5 milliards de FCFA (7 555,4 tonnes), les « **tracteurs à roues (autres que ceux des positions 744.14 et 744.15)** » pour 2,7 milliards de FCFA et les « **autres sucres de canne ou de betterave, et saccharose chimiquement pur, à l'état solide** » pour 2,0 milliards de FCFA.

La **Chine** occupe la deuxième place au cours du trimestre sous revue avec 13,3% de la valeur des biens acquis à l'extérieur. Les biens provenant de ce partenaire commercial au titre du premier trimestre 2023 sont évalués à 76,2 milliards de FCFA. Les « **autres tubes et tuyaux...** » d'une valeur de 12,6 milliards de FCFA, les « **vitrages, rideaux et autres articles d'ameublement, n.d.a., en matières textiles** » pour 7,8 milliards de FCFA, les « **motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars** » d'une valeur de 3,7 milliards de FCFA et les « **fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, même avec moteur ou autre mécanisme de propulsion; parties et pièces détachées des articles du groupe 785** » pour 2,9 milliards de FCFA, constituent les principaux biens importés de ce pays.

La **France**, troisième au trimestre passé, garde le même rang au cours du premier trimestre 2023. Les biens achetés dans ce pays au cours de la période s'élève à 46,3 milliards de FCFA, soit une part de 8,1% des acquisitions de biens à l'extérieur. Les « **médicaments, n.d.a.** » pour 9,2 milliards de FCFA, le « **contenant des antibiotiques ou leurs dérivés** » d'une valeur de 3,5 milliards de FCFA, les « **constructions (à l'exclusion des constructions préfabriquées du groupe 811) et parties de constructions...** » d'un montant de 2,4 milliards de FCFA, les « **véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises ...** » pour 1,5 milliard de FCFA et les « **imprimés, n.d.a.** » pour 1,4 milliard de FCFA, sont les principaux biens achetés dans ce pays.

Les **Etats-Unis** reviennent dans le top 10 des partenaires à l'importation du Bénin et occupent la quatrième place au trimestre sous revue. Le montant des achats de marchandises de ce pays s'élève à 38,8 milliards de FCFA, représentant 6,8% de la valeur totale des importations. Les « **engrais minéraux ou chimiques phosphatés** », les « **engrais minéraux ou chimiques azotés** », les « **véhicules à moteur pour le transport des personnes, n.d.a.** » et les « **viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles...** », constituent les principaux produits acquis dans ce pays, pour des valeurs respectives de 15,4 milliards de FCFA, 13,8 milliards de FCFA, 3,6 milliards de FCFA et 2,3 milliards de FCFA.

La **Suède**, occupe le cinquième rang au trimestre sous revue parmi les 10 principaux partenaires à l'importation du Bénin, avec un montant de 32,3 milliards. Ce pays concentre 5,6% de la valeur totale des importations du Bénin pour le compte de ce trimestre. Les principaux produits achetés dans ce pays au titre de la période sous revue sont les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** », pour une valeur de 32,0 milliards de FCFA (41 468,3 tonnes), les « **engrais minéraux ou chimiques**

azotés » (0,1 milliard de FCFA correspondant à 132,8 tonnes) et le « **polychlorure de vinyle** » pour un montant de 38,7 millions de FCFA.

Principaux partenaires à l'importation dans l'espace CEDEAO

Les importations du Bénin en provenance des pays de la CEDEAO ont augmenté de 4,0% par rapport au quatrième trimestre 2022 pour s'établir à 60,1 milliards de FCFA au premier trimestre 2023. Les trois principaux pays fournisseurs du Bénin sont le Togo, le Nigeria et la Côte d'Ivoire.

Le Togo occupe la première place au premier trimestre 2023, parmi les fournisseurs du Bénin dans l'espace CEDEAO.

Ce partenaire commercial a fourni au Bénin 39,6% de la valeur des achats de biens en provenance de l'espace communautaire. Les principaux biens acquis de ce pays sont les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » d'une valeur de 6,9 milliards de FCFA (13 389,1 tonnes), le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » pour un montant de 3,6 milliards de FCFA (10 467,6 tonnes), les « **pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, autopropulsés** » pour 1,2 milliard de FCFA et les « **véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises** » pour 0,8 milliard de FCFA.

Le **Nigeria** occupe la deuxième position au cours du trimestre sous revue. Il regroupe 28,9% de la valeur totale des acquisitions de biens en provenance de la zone économique. Les principaux biens acquis de ce pays sont les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » d'une valeur de 10,8 milliards de FCFA (56 927,4 tonnes), les « **autres houilles, même pulvérisées** » d'un montant de 1,8 milliard de FCFA, les « **monoalcools acycliques** » pour 0,5 milliard de FCFA et les « **véhicules à moteur pour le transport des personnes, n.d.a.** » pour une valeur de 0,3 milliard de FCFA.

La **Côte d'Ivoire** se positionne au troisième rang au cours du trimestre sous revue. La valeur des achats de biens en provenance de ce pays s'élève à 7,6 milliards de FCFA, représentant 12,6% de la valeur des importations au sein de la communauté. Les principaux produits importés de ce pays sont les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » d'une valeur de 2,2 milliards de FCFA (4 429,7 tonnes), les « **insecticides conditionnés pour la vente au détail, à l'état de préparations ou sous forme d'articles** » pour 1,7 milliard de FCFA et les « **herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de la croissance des végétaux, conditionnés pour la vente au détail, à l'état de préparations ou sous forme d'articles** » pour 0,5 milliard de FCFA.

Tableau n°3 : Top 10 des partenaires à l'exportation et à l'importation

Rang	Top 10 des partenaires à l'exportation				Rang	Top 10 des partenaires à l'importation			
	Partenaires	Valeur (millions)	Poids (tonnes)	Part (%)		Partenaires	Valeur (millions)	Poids (tonnes)	Part (%)
1	Bangladesh	74 386,7	57 605,4	42,1	1	Inde	80 730,6	253 011,9	14,1
2	Togo	12 349,8	81 462,6	7,0	2	Chine	76 208,6	91 353,4	13,3
3	Inde	10 544,3	39 449,2	6,0	3	France	46 313,0	23 159,6	8,1
4	Egypte	9 145,0	6 252,1	5,2	4	Etats-Unis	38 754,6	139 740,8	6,8
5	Chine	6 931,6	44 573,9	3,9	5	Suède	32 253,2	41 942,6	5,6
6	Tchad	6 900,1	12 271,1	3,9	6	Togo	23 799,0	92 614,8	4,2
7	Pakistan	6 476,0	5 256,0	3,7	7	Malaisie	21 880,9	30 518,0	3,8
8	Danemark	5 978,3	12 368,9	3,4	8	Belgique	21 132,7	35 717,4	3,7
9	Malaisie	5 966,9	5 781,5	3,4	9	Taiïwan, Province de Chine	18 315,2	22 873,7	3,2
10	Turquie	4 467,8	9 403,0	2,5	10	Espagne	17 666,4	63 797,5	3,1
	Total	143 146,5	274 423,6	81,0		Total	377 054,2	794 729,7	65,9

Source : INStaD, mai 2023

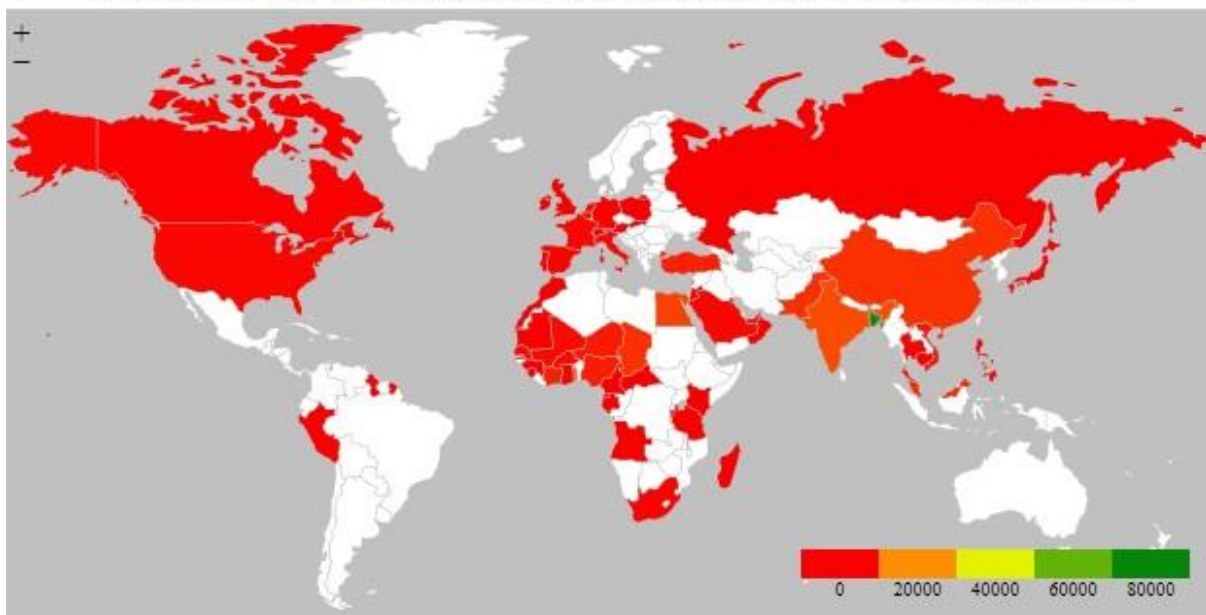
Tableau n°4 : Les partenaires à l'exportation et à l'importation de la CEDEAO

Rang	Partenaires à l'exportation			Rang	Partenaires à l'importation		
	Partenaires	Valeur (millions)	Part (%)		Partenaires	Valeur (millions)	Part (%)
1	Togo	12 349,8	44,1	1	Togo	23 799,0	38,6
2	Côte d'Ivoire	4 348,3	15,5	2	Nigéria	17 399,1	35,9
3	Nigéria	4 076,4	14,6	3	Côte d'Ivoire	7 600,8	11,1
4	Niger	3 576,4	12,8	4	Ghana	5 333,9	9,3
5	Mali	1 436,0	5,1	5	Burkina Faso	2 822,9	2,8
6	Burkina Faso	1 405,2	5,0	6	Sénégal	2 625,6	1,1
7	Sénégal	625,1	2,2	7	Niger	403,5	0,6
8	Ghana	120,6	0,4	8	Mali	145,8	0,5
9	Guinée	55,7	0,2	9	Sierra Leone	5,1	0,1
10	Sierra Leone	1,9	0,0	10	Libéria	0,2	0,0
11	Cap-Vert	0,0	0,0	11	Guinée	0,1	0,0
12	Libéria	0,0	0,0	12	Gambie	0,0	0,0
13	Guinée-Bissau	0,0	0,0	13	Cap-Vert	0,0	0,0
14	Gambie	0,0	0,0	14	Guinée-Bissau	0,0	0,0
	Total	27 995,4	100,0		Total	60 135,9	100,0

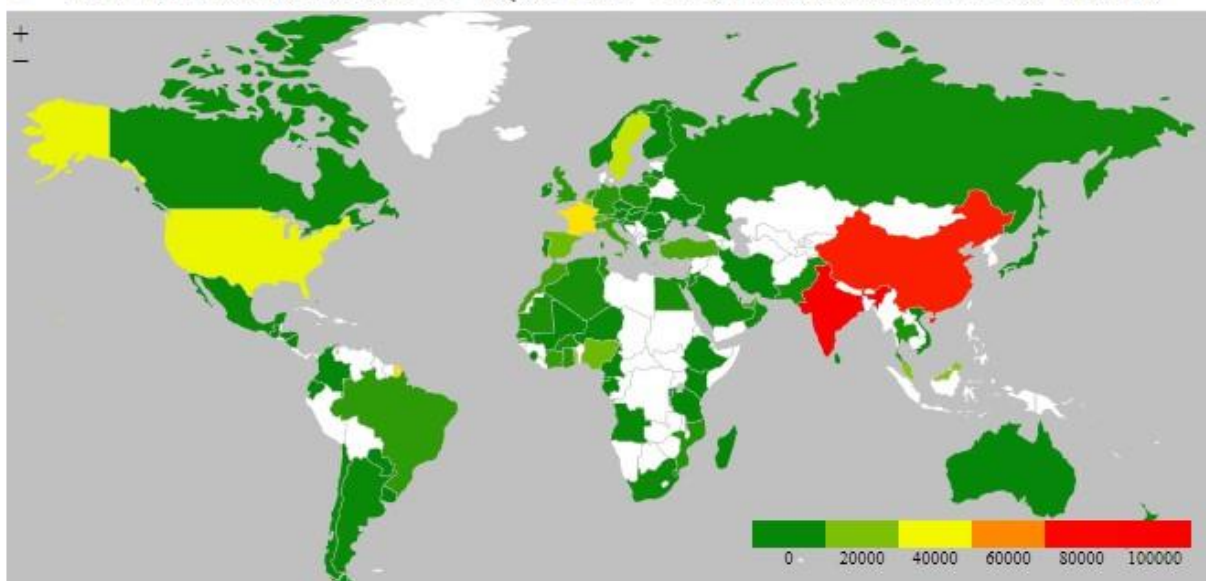
Source : INStaD, mai 2023

Figure 1 : Situation des échanges avec le monde

⚙️ REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PAYS CLIENTS DU BENIN



⚙️ REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PAYS FOURNISSEURS DU BENIN



Source : INStAD, mai 2023

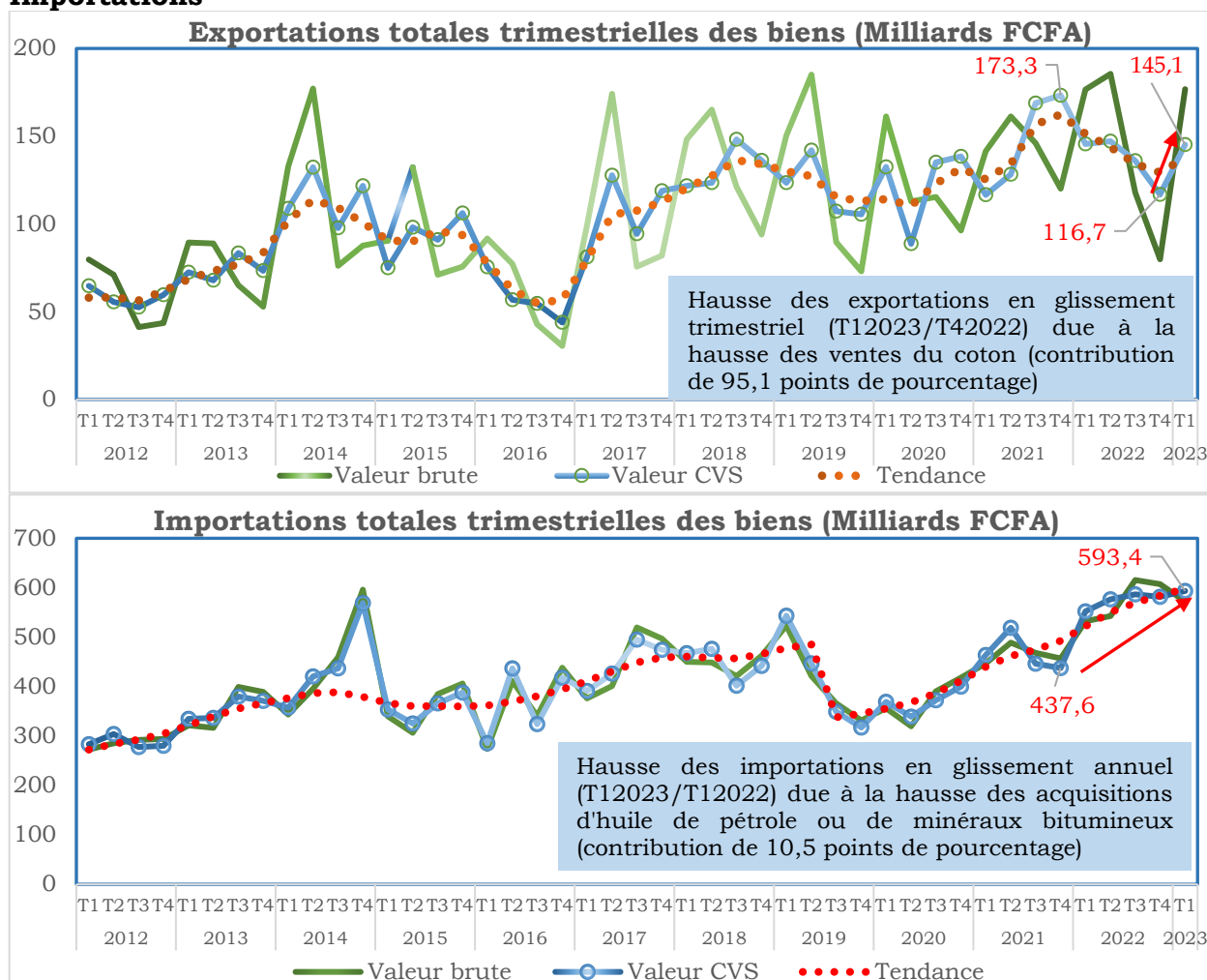
4. SERIES DES FLUX CORRIGÉES DES VARIATIONS SAISONNIÈRES

La dynamique des échanges extérieurs du Bénin est marquée par de fortes variations saisonnières.

L'évolution des différentes séries sur les échanges extérieurs est caractérisée par la présence de phénomènes saisonniers. Les variations saisonnières ne sont significatives que sur quatre (04) périodes (trimestres) pour les exportations et pour les importations.

Au cours des quatre derniers trimestres, les exportations du Bénin ont connu une évolution très irrégulière. Les ventes à l'étranger, corrigées des variations saisonnières, se sont établies à 145,1 milliards de FCFA au premier trimestre 2023, contre 145,6 milliards de FCFA à la même période de l'année précédente, soit une baisse de 0,3%. Quant aux achats à l'étranger, corrigés des variations saisonnières, ils ont enregistré une hausse de 7,5% en glissement trimestriel pour s'établir à 593,4 milliards de FCFA au cours du trimestre sous revue.

Figure 2 : Illustration de la décomposition des séries sur les Exportations et les Importations



Coefficients saisonniers des séries (modèle multiplicatif)

Flux	T1	T2	T3	T4
Exportations	1,1	1,3	0,9	0,7
Importations	0,96	0,94	1,05	1,05

Encadré : Méthodologie de calcul du coefficient saisonnier des séries trimestrielles

Le **coefficient saisonnier** est un **coefficient** affecté à une période infra-annuelle (semestre, trimestre ou mois) et qui permet d'illustrer le caractère propice ou non de cette période pour la vente d'un produit ou service **saisonnier**. Il est utilisé pour analyser les périodes de l'année (semestre, trimestre ou mois) où les importations/exportations des biens sont plus hautes ou basses que le reste de l'année.

Ces coefficients sont obtenus après décomposition des séries trimestrielles de 1999 T1 à 2022 T2 des différents flux (importations ou exportations) des échanges commerciaux des biens du Bénin avec ses différents partenaires. Cette décomposition est faite avec le logiciel Jdemetra version 2.2.2 ou tout autre logiciel adapté pour l'analyse des séries chronologiques.

Ainsi, la série initiale du flux considéré (X_F) est décomposée en cinq autres séries sous la forme additive ci-après (tout modèle multiplicatif de composition de la série peut être mis sous forme additive par transformation logarithmique) :

$$X_F = Y_F + T_F + C_F + S_F + I_F$$

Où :

Y_F : Série corrigée des variations saisonnières

T_F : Tendence

C_F : Composante cyclique

S_F : Composante saisonnière

I_F : Composante irrégulière

Le coefficient saisonnier (CS) d'une période est obtenu par la moyenne arithmétique des composantes saisonnières relatives à cette période sur toute la longueur de la série brute selon la formule ci-après :

$$CS_{Fi} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n S_{Fi}$$

Avec :

n : Nombre total de périodes (semestre, trimestre, mois) ;

F : Flux commercial (exportation ou importation).

Pour plus de détails, veuillez consulter les documents ci-après :

- Charpentier A., Cours de séries temporelles, théorie et applications, ENSAE, Paris, 178 pages.
- Bry X., Analyse et prévision élémentaires des séries temporelles, probabilités et statistiques, Les cahiers de la Statistique et de l'Economie Appliquée, ENEA/STADE, 1998, 58 pages.

Annexe 1 : Composition des régions géographiques

Régions et Sous-Régions		Effectif	Pays et territoires composites
Afrique	Afrique australe	5	Afrique du Sud ; Botswana ; Lesotho ; Namibie ; Swatini
	Afrique centrale	9	Angola ; Cameroun ; Congo ; Gabon ; Guinée équatoriale ; République Centrafricaine, République démocratique du Congo ; Sao Tomé-et-Principe ; Tchad
	Afrique occidentale	17	Bénin ; Burkina Faso ; Cap-Vert ; Côte d'Ivoire ; Gambie ; Ghana ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Libéria ; Mali ; Mauritanie ; Niger ; Nigéria ; Sainte-Hélène ; Sénégal ; Sierra Leone ; Togo
	Afrique orientale	20	Burundi ; Comores ; Djibouti ; Érythrée ; Éthiopie ; Kenya ; Madagascar ; Malawi ; Île Maurice ; Mayotte ; Mozambique ; Océan indien, Territoire Britannique ; Ouganda ; Tanzanie ; Réunion ; Rwanda ; Seychelles ; Somalie ; Zambie ; Zimbabwe
	Afrique septentrionale	7	Algérie ; Égypte ; Libye ; Maroc ; Sahara occidental ; Soudan ; Tunisie
Amériques	Amérique centrale	8	Belize ; Costa Rica ; El Salvador ; Guatemala ; Honduras ; Mexique ; Nicaragua ; Panama
	Amérique du Nord	5	Bermudes ; Canada ; États-Unis ; Groenland ; Saint-Pierre-et-Miquelon
	Amérique du Sud	15	Argentine ; Bolivie ; Brésil ; Chili ; Colombie ; Équateur ; Géorgie du Sud et îles sandwic ; Guyana ; Guyane française ; Îles Falkland (Malvinas) ; Paraguay ; Pérou ; Suriname ; Uruguay ; Venezuela (République bolivarienne du Venezuela)
	Caraïbes	25	Anguilla ; Antigua-et-Barbuda ; Antilles néerlandaises ; Aruba ; Bahamas ; Barbade ; Cuba ; Dominique ; Grenada ; Guadeloupe ; Haïti ; Îles Caïmans ; Îles Turques et Caïques ; Îles Vierges américaines ; Îles Vierges britanniques ; Jamaïque ; Martinique ; Montserrat ; Porto Rico ; République dominicaine ; Sainte-Lucie ; Saint-Kitts-et-Nevis ; Saint-Vincent-et-les Grenadines ; Trinité-et-Tobago , Bonaire
Asie	Asie centrale	5	Kazakhstan ; Kirghizistan ; Ouzbékistan ; Tadjikistan ; Turkménistan
	Asie du Sud-Est	12	Brunéi Darussalam ; Cambodge ; Indonésie ; Malaisie ; Myanmar ; Philippines ; République démocratique populaire Laos ; Singapour ; Taiwan, Province de Chine ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Viet Nam
	Asie méridionale	9	Afghanistan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Inde ; Iran, République islamique d'Iran ; Maldives ; Népal ; Pakistan ; Sri Lanka
	Asie occidentale	18	Arabie saoudite ; Arménie ; Azerbaïdjan ; Bahreïn ; Chypre ; Émirats arabes unis ; Géorgie ; Irak ; Israël ; Jordanie ; Koweït ; Liban ; Oman ; Qatar ; République arabe syrienne ; Territoire palestinien occupé ; Turquie ; Yémen
	Asie orientale	8	Chine ; Hong- Kong ; Japon ; Macao ; Mongolie ; Corée, République de Corée ; Corée, Rép, Populaire Démocratique
Europe	Europe méridionale	15	Albanie ; Andorre ; Bosnie-Herzégovine ; Croatie ; Espagne ; Macédoine, Ex-République yougoslave de Macédoine ; Gibraltar ; Grèce ; Italie ; Malte ; Portugal ; Saint-Marin ; Vatican (Saint-Siège) ; Slovénie ; Yougoslavie, Montenegro
	Europe occidentale	9	Allemagne ; Autriche ; Belgique ; France ; Liechtenstein ; Luxembourg ; Monaco ; Pays-Bas ; Suisse
	Europe orientale	10	Bélarus ; Bulgarie ; Fédération de Russie ; Hongrie ; Moldova ; Pologne ; République tchèque ; Roumanie ; Slovaquie ; Ukraine
	Europe septentrionale	12	Danemark ; Estonie ; Finlande ; Îles Féroé ; Îles Svalbard et Jan Mayen ; Irlande ; Islande ; Lettonie ; Lituanie ; Norvège ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Suède

Régions et Sous-Régions		Effectif	Pays et territoires composites
Océanie	Australie et Nouvelle-Zélande	6	Australie; Christmas, Îles (Australie); Cocos (Keeling), îles; Heard et McDonald, îles ; Îles Norfolk; Nouvelle-Zélande
	Mélanésie	5	Fidji; Îles Salomon; Nouvelle-Calédonie; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Vanuatu
	Micronésie	7	Guam; Îles Mariannes septentrionales; Îles Marshall; Kiribati; Micronésie, États fédérés de Micronésie; Nauru; Palaos
	Polynésie	12	Îles Cook; îles mineures éloignées (Etats-Unis); Îles Wallis-et-Futuna; Nioué; Pitcairn; Polynésie française; Samoa; Samoa américaines; Terres Australes Françaises; Tokélaou; Tonga; Tuvalu
Autres	Pays non défini		Pays non défini
	Pays non relié		Antarctique ; Bouvet, île

Source : CNUCED, mai 2023

Annexe 2 : Composition des regroupements économiques régionaux (RER)

RER	Effectif	Pays composites
ALADI	12	Argentine; Colombie; Paraguay; Bolivie; Cuba; Pérou; Brésil; Equateur; Uruguay; Chili; Mexique; Venezuela
ALENA	3	Canada; Etats-Unis; Mexique
ANASE	10	Brunei Darussalam; Myanmar; Singapour; Cambodge; Philippines; Thaïlande; Indonésie; Lao, Rep, Démocratique Populaire; Vietnam; Malaisie
BANGKOK	6	Bangladesh; Corée, République de Corée; Laos, Rep, Démocratique Populaire ; Chine; Inde; Sri Lanka
CEDEAO	15	Bénin ; Niger; Ghana; Burkina Faso; Sénégal; Guinée; Cote d'Ivoire; Togo; Libéria; Mali; Cap-Vert; Sierra Leone; Guinée-Bissau; Gambie; Nigeria
CEEAC	11	Cameroun ; République Centrafricaine; République Démocratique Congo; Congo (Brazzaville); Tchad; Rwanda; Gabon; Angola; Sao Tome-et-Principe; Guinée Equatoriale; Burundi
CEMAC	6	Cameroun ; Gabon ; République Centrafricaine ; Congo (Brazzaville); Guinée Equatoriale; Tchad
CEPGL	3	Burundi; République Démocratique Congo; Rwanda,
COMESA	19	Burundi ; Kenya; Rwanda; Angola; Madagascar; Seychelles; Comores; Malawi; Soudan; Djibouti; Île Maurice; Swatini; Egypte; Ouganda ; Zambie; Erythrée; République Démocratique Congo; Zimbabwe; Ethiopie
EURO	12	Allemagne ; Finlande; Italie; Autriche; France; Luxembourg; Belgique; Grèce; Pays-Bas; Espagne; Irlande; Portugal
CDA	14	Afrique du Sud; Île Maurice; Seychelles; Angola; Mozambique; Swatini; Botswana; Namibie; Zambie; Lesotho; République Démocratique Congo; Zimbabwe; Malawi; Tanzanie
UE	27	Allemagne ; Luxembourg ; Lituanie; Autriche; Pays-Bas ; Malte; Belgique; Portugal; Pologne; Espagne; Chypre; République Tchèque; Finlande; Danemark; France; Estonie; Slovaquie; Grèce; Hongrie; Slovénie; Irlande; Lettonie; Suède; Italie; Croatie ; Roumanie ; Bulgarie
UEMOA	8	Bénin; Burkina Faso ; Cote d'Ivoire ; Guinée-Bissau ; Mali ; Niger; Sénégal ; Togo
UFM	3	Guinée ; Libéria; Sierra Leone
UMA	5	Algérie ; Libye; Maroc; Mauritanie, Tunisie

Source : CNUCED, mai 2023

Institut National de la Statistique et de la Démographie

Equipe de supervision de ce numéro

Directeur Général : HOUNSA Laurent Mahounou

Directeur Général Adjoint : DAGA Jules

Directeur de Publication

Directeur de la Comptabilité Nationale et des Statistiques Economiques : ESSESSINO A. Raïmi

Equipe de rédaction de ce numéro

Service des Statistiques Conjoncturelles

BANON Symphorien

Unité : Echanges Extérieurs

SOSSOU Clément

Mise en ligne

Directeur des Systèmes d'Information et des Bases de Données : CHOJNIKA Ildevert Eudes

Pour tous renseignements concernant les échanges extérieurs du Bénin, contacter l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD).

Adresse

01 BP 323, Cotonou, Bénin

Téléphone (+229) 21 30 82 44

Fax (229) 21 30 82 46

E-mail : instad@instad.bj

Site internet : www.instad.bj

Citation recommandée :

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD -Bénin),
Bulletin trimestriel du commerce extérieur du Benin : Note de publication,
Cotonou, mai 2023.